

Proposition faite par la Commission des affaires européennes du Folketing danois (Février 2001)

Le Président de la Commission des Affaires européennes

Le Parlement du Danemark

Le Président de la Commission des Affaires européennes
M Sören Lekberg

le 23 février 2001
Notre réf. 6115/Is

Proposition faite par la Commission des Affaires européennes du Folketing danois concernant les travaux futurs de la COSAC

Cher Sören Lekberg

La Commission des Affaires européennes du Folketing danois a examiné la proposition de la réunion de la COSAC visant à présenter des idées pour l'organisation future de la coopération dans le cadre de la COSAC.

La Commission juge très important de renforcer la coopération dans le cadre de la COSAC, renforçant ainsi le rôle des parlements nationaux pris séparément et pris collectivement par des actions communes dans le processus décisionnel de l'UE.

De manière plus spécifique, nous voudrions que la proposition ci-après soit examinée à la réunion de la COSAC du 20 au 22 mai 2001 :

Nous sommes en faveur de l'établissement d'un groupe de travail permanent de la COSAC pour fonctionner entre les réunions de la COSAC. Nous avons observé qu' en vue de la préparation de la réunion de la COSAC en mai, un représentant par pays des Commissions des Affaires européennes a été invité à participer à une réunion les 8 et 9 avril. La vice-présidente de la Commission des Affaires européennes du Folketing, Mme Elisabeth Arnold participera à la réunion de ce groupe de travail. Nous suggérons cependant de discuter le rôle que doit avoir ce groupe de travail, si le groupe de travail ne doit comprendre que des représentants des pays de la troïka ou si tous les pays doivent y être représentés. À notre avis cette question est liée à celle des tâches qu'il convient de confier à ce groupe de travail.

La COSAC assure l'opportunité pour les Commissions des Affaires européennes des parlements nationaux de procéder à des échanges de vues, d'expériences, etc. Veuillez bien vous référer aux règles

convenues.

Nous suggérons de plus que la coopération dans le cadre de la COSAC soit étendue pour englober les principaux fondamentaux pour une coopération entre les Commissions permanentes des parlements nationaux (à savoir la Commission de l'agriculture, la Commission de l'environnement, la Commission des transports, etc.) afin de permettre à nos collègues parlementaires des domaines spécifiques de se rencontrer fréquemment pour échanger des expériences, des vues, etc. Ceci nous permet de renforcer de manière structurée la coopération entre les parlements nationaux dans des domaines politiques spécifiques. Cela augmenterait l'intégration des politiques entre les parlements nationaux et les initiatives européennes conjointes.

Une réunion annuelle des Commissions permanentes visées pourrait être adéquate. Ils doivent naturellement organiser la coopération selon leurs souhaits et besoins dans les divers domaines politiques spécifiques. Chaque parlement national coordonne sa Commission des Affaires européennes et ses Commissions permanentes en fonction de ses propres traditions nationales.

Le contexte de cette proposition est le grand intérêt porté à ce sujet par les membres danois du Parlement siégeant dans les Commissions permanentes. Quelques réunions au-delà des frontières pour des Commissions permanentes nationales ont eu lieu à ce jour. Le souhait est de voir cette coopération structurée.

Une pareille combinaison qui insère mieux les Commissions permanentes dans les politiques européennes, et qui parmi les Commissions permanentes renforce la coopération transfrontalière - comme un supplément national aux tâches des Commissions nationales des Affaires européennes et de la COSAC - a pour effet, à notre avis, d'assurer un ancrage encore plus puissant des politiques de l'UE dans le processus décisionnel démocratique à l'échelon national.

Cette proposition constitue donc également une continuation naturelle des intentions du traité de Nice qui vise à renforcer le rôle des parlements nationaux. La proposition ne préjuge pas de la réponse concernant la conférence intergouvernementale de 2004. Nous estimons en tous cas qu'à l'heure présente il est nécessaire de renforcer ainsi la coopération.

Recevez mes salutations respectueuses,

Claus Larsen-Jensen